



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
MRC DE MONTMAGNY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2025-07

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné,

QUE le conseil municipal a adopté, le 3 juillet, le Règlement numéro 2025-07 modifiant le Règlement 2025-03 traitant de la tarification de certains biens, services ou activités de la Municipalité.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

QUE le Règlement numéro 2025-07 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 3 juillet 2025

Claudette Aubé.

Greffière-trésorière adjointe